

LE SERVICE PERISCOLAIRE



Depuis la rentrée de septembre, la communauté de communes de Yenne et la mairie de Traize ont procédé à plusieurs évolutions de fonctionnement du service périscolaire, à la demande de certaines familles, ou en bien encore en lien avec la situation sanitaire :

- Harmonisation des horaires d'ouverture de l'ensemble des sites périscolaires, en élargissant les horaires d'accueil, le matin à partir de 7h15, et jusqu'à 18h30 le soir, sans modification des forfaits mensuels.

- Pour répondre à la demande de certaines familles lors de conseils d'école, Les périscolaires ont mis en place dans chaque école la possibilité pour les enfants de travailler en études surveillées à partir de janvier 2021 sur la 2^e heure d'accueil. Les enfants qui le souhaitent, sans obligation, peuvent s'installer pour réviser leurs leçons, dans un endroit calme et à l'écart du reste du groupe. Il ne s'agit pas d'une aide aux devoirs, mais d'un aménagement pour permettre aux enfants de s'avancer sur leur travail avant de rentrer à leur domicile.

- Projet pédagogique de l'année : malgré le contexte sanitaire difficile qui impose de nombreuses règles contraignantes, les équipes ont à cœur de maintenir des activités ludiques enrichissantes pour les enfants. Un thème collectif, décliné pendant toute l'année scolaire, a été choisi par l'ensemble des sites du territoire : « D'un monde à l'autre ». Des activités sont proposées tout au long de l'année aux enfants, en lien avec ce thème.

- Depuis l'entrée en vigueur de nouvelles règles sanitaires, l'accueil des enfants s'est organisé dans la salle des fêtes, afin de pouvoir respecter les distances entre les enfants, et le non mélange des groupes classe.



Les animatrices : (de gauche à droite)
Julie Gardner, Léonie Audy, Valentine Charoud